

LE FONDS DE CROISSANCE DU CANADA ANNONCE UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE DANS ENTROPY INC. ET UN ACCORD D'ACHAT DE CRÉDITS CARBONE

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Calgary, le 20 décembre 2023 – Aujourd'hui, le Fonds de croissance du Canada inc. (« FCC ») et Advantage Energy Ltd. (TSX:AAV) (« Advantage ») ont annoncé que le FCC a conclu une convention d'investissement stratégique avec Entropy Inc. (« Entropy » ou la « Société »). Basée à Calgary, Entropy est un développeur de projets utilisant une technologie de pointe en captage et stockage de carbone (« CSC ») pouvant réduire considérablement les émissions au Canada et à l'échelle mondiale.

Le FCC a convenu d'effectuer un investissement de 200 millions de dollars dans Entropy, jumelé à un accord d'achat de crédits carbone à tarif fixe (« accord d'achat de crédits carbone » ou « AACC ») pouvant aller jusqu'à un million de tonnes par année (« tpa »). Ce partenariat de croissance stratégique représente un nouvel investissement important sur les marchés canadiens du carbone. Les caractéristiques de l'AACC, notamment son ampleur et son prix fixe à long-terme, représente une première mondiale sur un marché obligatoire du carbone. Cette structure finançable aide à réduire le risque et à accélérer l'investissement privé en CSC, en établissant une certitude à l'égard de la tarification du carbone pour les projets canadiens.

« Avec son abondance de ressources naturelles, son accès à du stockage géologique de grande qualité et un savoir-faire pointu en ingénierie, le Canada est le meilleur endroit au monde pour bâtir une industrie du CSC », a souligné Patrick Charbonneau, président et chef de la direction de Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« Gestion d'actifs FCC »). « L'équipe de Gestion d'actifs FCC est heureuse de réaliser cette transaction inaugurale sur le marché du carbone de l'Alberta et espère déployer du capital additionnel à l'échelle du Canada au cours des prochains mois. »

L'un des piliers du mandat du FCC consiste à investir dans des projets et des technologies, notamment le CSC, qui ont un fort potentiel de réduction des émissions à l'échelle nationale. En outre, un deuxième pilier consiste à faciliter l'expansion de champions canadiens prometteurs en technologie propre qui peuvent aider à créer de la valeur pour la population canadienne.

"Je suis très fier de l'expertise en matière d'investissement, de l'expertise technique et de l'expertise en exécution que l'équipe de Gestion d'actifs FCC apporte au mandat du FCC", a déclaré Deborah K. Orida, présidente et cheffe de la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). "Le FCC est en mesure de réaliser des transactions complexes comme celle-ci grâce aux processus rigoureux et établis d'Investissements PSP et à son modèle de gouvernance indépendant."

Entropy s'inscrit bien dans ces deux aspects du mandat du FCC : il s'agit d'une entreprise de CSC basée au Canada, dotée d'une solution technologique innovante et d'une équipe qualifiée d'experts canadiens déterminés à élargir l'utilisation de la technologie de CSC au Canada et dans le monde. Sa technologie modulaire de CSC est pertinente pour les industries canadiennes difficiles à décarboner, lesquelles représentent à la fois un grand défi et de belles opportunités pour le Canada dans l'atteinte de ses objectifs en matière de réduction d'émissions.

« Entropy est ravie de collaborer avec le FCC pour repositionner le Canada à titre de chef de file mondial sur le marché du CSC », a affirmé Mike Belenkie, président et chef de la direction d'Entropy. « En créant un AACC à grande échelle pour garantir une tarification du carbone à long terme et en ajoutant 200 millions de dollars à notre financement existant avec Brookfield pour financer des projets de tiers, nous avons une trajectoire claire en vue d'accélérer la croissance et de réduire les émissions, ici même, chez nous. Même si nous demeurerons un développeur mondial de CSC, nous croyons que nos projets devraient permettre au Canada de progresser beaucoup plus rapidement que tout autre pays dans le monde. »

En mars 2022, Entropy a annoncé une convention d'investissement stratégique de 300 millions de dollars avec Brookfield, par l'intermédiaire du Brookfield Global Transition Fund, afin d'augmenter le déploiement de la technologie de CSC d'Entropy à l'échelle mondiale. L'annonce d'aujourd'hui s'appuie sur cette base solide et fournit une plus grande assurance de revenus pour accélérer les investissements majeurs d'Entropy au Canada.

« La technologie de captage et de stockage de carbone est cruciale pour la réduction des émissions dans les secteurs à forte intensité de carbone », a souligné Jehangir Vevaina, directeur général et chef des placements, Énergie renouvelable et Transition, chez Brookfield. « Notre convention d'investissement avec Entropy a été conçue pour accélérer le déploiement de cette importante technologie au Canada et dans le monde. Nous nous réjouissons du capital additionnel et des revenus assurés fournis par le Fonds de croissance du Canada pour contribuer au succès d'Entropy. »

Faits saillants de la transaction

- Des accords définitifs convenus entre Entropy et le FCC accéléreront la décarbonation d'industries difficiles à décarboner au Canada;
- Le FCC fera un investissement de 200 millions de dollars dans Entropy pour le développement de projets canadiens de CSC et à d'autres fins corporatives et qui, une fois complété, pourrait faire en sorte que le FCC détienne approximativement 20 % d'Entropy;
- Brookfield continuera d'investir le reste de son titre hybride existant de 300 millions de dollars dans l'entreprise, ce qui en ferait le plus important actionnaire d'Entropy et l'actionnaire de contrôle;
- Le FCC fournira le tout premier AACC à grande échelle, à long-terme et à prix fixe sur un marché obligatoire du carbone, s'engageant à acquérir jusqu'à un million de tpa de crédits carbone sur une période de 15 ans;
- L'allocation initiale de l'AACC permettra à Entropy de poursuivre son projet Glacier Phase 2, en permettant la vente de jusqu'à 185 000 tpa de crédits carbone du régime TIER de l'Alberta à un tarif initial de 86,50 \$ par tonne pour un terme de 15 ans;
- Le solde restant de l'AACC sera à la disposition d'Entropy pour supporter d'autres projets de tiers selon des modalités similaires au Canada;
- Après l'investissement, Entropy aura environ 460 millions de dollars de capital disponible qui, conjointement avec les crédits d'impôt à l'investissement, les incitations à la capture du carbone et le financement de projet, ouvre la voie à réaliser des projets de CSC de plus de 1 milliard de dollars et à réduire les émissions de plus de 1 million de tonnes métriques par année (« million de Mt/an »), avec un accent sur le marché canadien.

Survol de la structure de la transaction

L'investissement du FCC dans Entropy se fait par l'entremise d'un titre hybride similaire à l'investissement précédent de Brookfield (voir le [communiqué de presse](#) d'Entropy en date du 28 mars 2022, en anglais), mais à une valorisation qui reflète les nombreuses avancées de l'entreprise depuis les deux dernières années. La structure flexible assure à Entropy un accès au capital tout en conservant des options de liquidité flexibles pour tous les investisseurs, y compris Brookfield, le FCC et Advantage (l'actionnaire de contrôle de la Société). Les financements provenant de Brookfield et du FCC pour les projets canadiens et à d'autres fins corporatives procéderont en tandem.

Parallèlement à l'investissement du FCC, Entropy et le FCC ont conclu un AACC en vertu duquel le FCC s'engage à acquérir jusqu'à 9 millions de tonnes (jusqu'à 600 000 tpa sur une période de 15 ans) de crédits carbonés issus du régime TIER ou de crédits carbone équivalents provenant des projets d'Entropy. Le projet initial qui bénéficiera de l'AACC sera le projet Glacier Phase 2 d'Advantage, qui utilise jusqu'à 185 000 tpa à un tarif initial de 86,50 \$CA par tonne, pour un total d'approximativement 2,8 millions de tonnes au cours du terme de 15 ans. Grâce à la mise en place de cet AACC, le FCC a absorbé le risque de tarification du carbone pour le projet. Par conséquent, Entropy est ravie d'annoncer une décision d'investissement provisoire du projet Glacier Phase 2.

Au-delà de Glacier Phase 2, le FCC et Entropy prévoient conclure des AACC distincts pour d'autres projets canadiens, selon des modalités qui devraient générer des rendements similaires. À la suite du déploiement réussi des 600 000 tpa initiales de l'AACC, le FCC pourrait rendre disponible une quantité supplémentaire de 400 000 tpa d'AACC pour d'autres projets canadiens de CSC d'Entropy.

Le FCC nommera un membre au conseil d'administration d'Entropy et est ravi de participer à la croissance et à l'évolution de ce chef de file canadien des technologies propres. Advantage et Brookfield conserveront leur représentation actuelle au conseil d'administration d'Entropy.

À propos d'Entropy Inc

Entropy a été fondée par Advantage et Allardyce Bower Consulting Inc. en 2020 dans le but de développer des technologies de calibre mondial pour la capture du carbone postcombustion. Après avoir collaboré avec l'Université de Regina en vue d'acquérir une technologie révolutionnaire et de réaliser de nouvelles percées, Entropy a conçu et construit le premier projet commercial de CSC alimenté au gaz naturel au monde (Glacier Phase 1), qui a commencé à capturer et à stocker du carbone il y a environ 18 mois. L'équipe d'Entropy bénéficie de capacités de pointe dans tous les aspects de la chaîne de CSC, y compris la capture, la compression, le transport, le stockage souterrain, le financement du carbone, la réglementation, les marchés du carbone et la structuration commerciale. Cette approche complète permet à Entropy d'aider des tiers qui n'auraient pas autrement la capacité d'entreprendre ces investissements complexes pour la réduction des émissions. Pour en savoir plus, visitez le site www.entropyinc.com.

À propos du Fonds de croissance du Canada

Le FCC est un fonds public de 15 milliards de dollars, sans lien de dépendance avec le gouvernement, qui aidera à attirer des capitaux privés pour bâtir l'économie verte du Canada. Pour ce faire, il utilisera des instruments d'investissement qui absorbent certains risques en vue d'encourager les placements privés dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement sobres en carbone.

Le FCC fera des investissements stratégiques pour aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et climatiques :

- a) réduire les émissions et atteindre les cibles climatiques du Canada;
- b) accélérer le déploiement de technologies clés, comme l'hydrogène à faible teneur en carbone, ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
- c) faire prendre de l'expansion aux entreprises qui créeront des emplois et stimuleront la productivité et la croissance propre dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne;
- d) favoriser le maintien de la propriété intellectuelle au pays;
- e) tirer parti de la richesse en ressources naturelles du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le mandat du FCC, ses objectifs stratégiques, ses critères d'investissement, la portée de ses activités d'investissement et l'éventail de ses instruments

d'investissement, consultez le [Document d'information technique](#) publié par Finance Canada. Vous pouvez également visiter le www.cgf-fcc.ca/fr/.

À propos de Gestion d'actifs FCC

Dans le Budget de 2023, le gouvernement du Canada a annoncé qu'Investissements PSP, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, agirait à titre de gestionnaire d'actifs pour le FCC. Gestion d'actifs FCC a été constituée en personne morale pour agir comme gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC.

Remarque : Investissements PSP détient un intérêt passif à titre de commanditaire dans Brookfield Global Transition Fund I, et détient des actions ordinaires d'Advantage cotées en bourse par le biais de la réplication d'indices et de fonds gérés à l'externe. Ce qui précède est divulgué conformément à la Politique en matière de conflits d'intérêts d'Investissements PSP. Pour plus d'informations, veuillez consulter la divulgation faite ci-dessous en vertu de ladite politique.

À propos de Brookfield

Brookfield Asset Management (NYSE: BAM, TSX: BAM) est un chef de file à l'échelle mondiale en matière de gestion d'actifs alternatifs. L'entreprise dispose d'un actif sous gestion de plus de 850 milliards de dollars. Elle investit le capital des clients dans une visée à long terme en mettant l'accent sur les actifs réels et les entreprises de services essentiels qui forment la base de l'économie mondiale. Brookfield offre une gamme de produits d'investissement alternatif aux investisseurs partout dans le monde, notamment des régimes de pensions des secteurs publics et privés, des fonds de dotation et des fondations, des fonds souverains, des compagnies d'assurance et des investisseurs en gestion privée.

Brookfield Renewable

Brookfield exploite Brookfield Renewable Partners (NYSE: BEP, BEPC TSX: BEP.UN, BEPC), l'une des plus grandes plateformes ouvertes non diversifiées d'énergie renouvelable au monde. Elle compte une capacité installée en énergies renouvelables d'environ 31 800 mégawatts et un portefeuille de développement d'environ 143 400 mégawatts d'actifs en énergies renouvelables, de 14 millions de Mt/an de capture et de stockage de carbone, de 2 millions de tonnes de matériaux recyclés et de 4 millions de millions d'unités thermiques britanniques de production de gaz naturel renouvelable annuellement.

Conseillers

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. et BMO Marchés des capitaux ont agi à titre de conseillers pour le Fonds de croissance du Canada Inc.

Burnet, Duckworth & Palmer LLP et Valeurs Mobilières TD Inc. ont agi à titre de conseillers pour Entropy Inc.

Relations avec les médias

mediacgf@cgf-fcc.ca

info@entropyinc.com

Renseignements prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs ou des renseignements prospectifs (collectivement des « renseignements prospectifs »). Les

renseignements prospectifs se rapportent à des événements ou à des rendements futurs. Tout renseignement autre que les énoncés relatifs aux faits historiques constituent des renseignements prospectifs. Ces derniers sont souvent, mais pas toujours, identifiés par l'usage des mots « anticiper », « continuer », « démontrer », « s'attendre à », « estimer » « croire » et autres expressions ou verbes futurs ou conditionnels comme « fera », « devrait », « aurait pu » ou « pourrait », y compris des énoncés liés notamment aux avantages attendus de la convention d'investissement stratégique, d'un AACC, et de la collaboration entre le FCC et Entropy; à l'utilisation attendue des recettes découlant de la convention d'investissement stratégique; aux avantages attendus de la structure de l'AACC; aux attentes quant à la capacité des projets d'Entropy de réduire considérablement les émissions au Canada et à l'échelle mondiale; au fait que le FCC fera des transactions additionnelles au cours des mois à venir; aux attentes du FCC quant à l'adéquation d'Entropy avec les deux aspects de son mandat; aux attentes d'Entropy quant à une progression beaucoup plus rapide de ses projets au Canada que dans tout autre pays au monde; au volume attendu des crédits carbone du régime TIER de l'Alberta, ciblés par Entropy dans le cadre de son projet Glacier Phase 2, et du prix et de l'échéancier attendus en conséquence; aux attentes selon lesquelles après l'investissement, Entropy aura un capital d'environ 460 millions de dollars disponible qui, conjointement avec les crédits d'impôt à l'investissement, les incitations à la capture du carbone et le financement du projet, ouvre la voie à réaliser des projets de CSC de plus de 1 milliard de dollars et à réduire plus de 1 million de Mt/an d'émissions, avec un accent sur le marché canadien; aux attentes selon lesquelles l'AACC absorbera le risque lié à la tarification du carbone pour le projet Glacier Phase 2; aux attentes selon lesquelles le FCC et Entropy concluront des AACC distincts pour d'autres projets canadiens, selon des modalités qui procureraient des rendements similaires sur les placements; aux attentes en vertu desquelles après le déploiement réussi des 600 000 tpa découlant des AACC, le FCC pourrait rendre disponible 400 000 tpa supplémentaires d'AACC pour des projets canadiens additionnels avec Entropy; aux attentes du FCC selon lesquelles il fera des investissements stratégiques pour aider le Canada à atteindre certains objectifs nationaux relatifs aux politiques économiques et climatiques; au fait qu'Entropy répondra aux conditions lui permettant d'utiliser le capital engagé; aux avantages attendus par le FCC, Entropy, Advantage et Brookfield de la structure d'investissement flexible de la convention d'investissement stratégique; et à l'accent mis par Entropy, ses stratégies et ses plans concernant sa technologie. Les décisions réelles prises par le FCC et Entropy, leurs activités, leurs résultats, leur performance ou leurs accomplissements pourraient différer considérablement de ceux exprimés aux présentes ou sous-entendus par de tels renseignements prospectifs et, par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée en vertu de laquelle tout événement attendu dans les renseignements prospectifs se produira ou aura lieu ou, le cas échéant, quels seront les avantages que le FCC ou Entropy en tirera.

Le FCC et Entropy estiment que les attentes, les hypothèses et les facteurs importants exprimés dans les renseignements prospectifs contenus aux présentes sont raisonnables en date de leur publication, mais rien ne garantit qu'ils s'avéreront exacts. Les renseignements prospectifs ne garantissent pas le rendement futur, et les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement des attentes du FCC exprimées aux présentes ou sous-entendues par de tels renseignements prospectifs. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas s'appuyer outre mesure sur ces renseignements

prospectifs. Tous les renseignements prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, dont certains sont indépendants de la volonté du FCC et d'Entropy, notamment le risque que la structure d'investissement flexible de la convention d'investissement stratégique ne puisse pas fournir les avantages attendus au FCC, à Entropy, à Advantage ou à Brookfield; le risque qu'Entropy ne puisse pas remplir les conditions lui permettant d'utiliser le capital engagé; le risque que les projets d'Entropy ne réduisent pas les émissions au Canada ou ailleurs dans le monde; le risque que le FCC ne puisse pas réaliser des transactions additionnelles au cours des prochains mois; le risque qu'Entropy ait moins de capital disponible qu'attendu après l'investissement; le risque que l'AACC ne puisse pas absorber le risque lié à la tarification du carbone pour le projet Glacier Phase 2; le risque que le FCC et Entropy ne concluent pas d'AACC distincts pour d'autres projets canadiens, et que de tels accords ne fournissent pas de rendements similaires; le risque de changements dans les conditions du marché, des affaires et de l'économie en général; le risque lié aux conditions de l'industrie; le risque lié aux mesures prises par les autorités gouvernementales ou réglementaires, dont l'augmentation des taxes et des changements à la réglementation en matière d'investissement ou autre; le risque lié aux changements des lois fiscales et des programmes d'incitation fiscale; le risque lié aux changements des taxes sur le carbone et des programmes de crédits carbone; le risque lié à la concurrence; le risque lié au manque de disponibilité de personnel ou de membres de la direction qualifiés; le risque lié à la propriété intellectuelle et aux brevets; le risque de crédit; le risque lié aux changements des lois et règlements, dont l'adoption de nouvelles lois et réglementations environnementales et des changements à la façon dont elles sont interprétées et appliquées; le risque lié à la capacité de se conformer aux lois environnementales ou autres, actuelles et futures; le risque lié à la volatilité et aux valorisations boursières; le risque lié à l'incapacité d'obtenir les avantages et les résultats attendus de la technologie d'Entropy; le risque lié à l'incapacité d'obtenir les approbations requises de la part des autorités réglementaires; et le risque lié à l'incapacité d'accéder à un capital suffisant auprès de sources internes et externes.

En ce qui a trait aux renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, Advantage et Entropy ont formulé des hypothèses concernant notamment les points suivants : les projets de CSC d'Entropy en arriveraient à une décision finale en matière d'investissement; les conditions sur les marchés économiques et financiers généraux; les effets de la réglementation par les organismes gouvernementaux; la tarification et les programmes actuels et futurs liés au carbone; les taux de change futurs; les coûts d'exploitation futurs; la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée; les répercussions d'une concurrence accrue; le fait qu'Entropy aura suffisamment de flux de trésorerie, de fonds de roulement, de sources de dettes ou de capitaux propres ou toutes autres ressources financières requises pour financer ses dépenses et ses besoins en capital et en fonctionnement, au besoin; le fait que la conduite et les résultats d'exploitation du FCC et d'Entropy seront conformes aux attentes; le fait qu'Entropy aura la capacité de développer sa technologie de la manière envisagée à l'heure actuelle; le fait que les conditions, lois et réglementations de l'industrie à l'heure actuelle ou, le cas échéant, proposées, demeureront en vigueur ou telles qu'envisagées; et les avantages et résultats attendus de la technologie d'Entropy sont précis à tous les égards importants. Les lecteurs sont prévenus que la liste précédente de facteurs n'est pas exhaustive.

La direction a inclus le résumé précédent d'hypothèses et de risques liés aux renseignements prospectifs afin de fournir aux actionnaires un aperçu plus complet des activités futures du FCC et d'Entropy. De tels renseignements pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les résultats, le rendement ou les accomplissements réels du FCC et d'Entropy pourraient différer considérablement de ceux exprimés aux présentes ou sous-entendus par de tels renseignements prospectifs et, par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée en vertu de laquelle tout événement prévu dans les présents renseignements prospectifs se produira ou aura lieu ou, le cas échéant, quels seront les avantages que le FCC ou Entropy en tirera. Les énoncés, y compris les renseignements prospectifs, sont formulés en date du présent communiqué de presse, et ni le FCC ni Entropy n'assume l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces renseignements prospectifs pour qu'ils tiennent compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres. Les renseignements prospectifs figurant dans le présent communiqué sont expressément visés par la présente mise en garde.

Le présent communiqué de presse contient de l'information qui peut être considérée comme une perspective financière en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables concernant la position financière potentielle du FCC et d'Entropy, notamment le volume attendu des crédits carbone issus du régime TIER de l'Alberta, ciblés par Entropy dans le cadre de son projet Glacier Phase 2, et du prix et de l'échéancier attendus en conséquence; ainsi que des attentes selon lesquelles après l'investissement, Entropy aura un capital d'environ 460 millions de dollars disponible qui, conjointement avec les crédits d'impôt à l'investissement, les incitations à la capture du carbone et le financement du projet, ouvre la voie à réaliser des projets de CSC de plus de 1 milliard de dollars et à réduire plus de 1 million de Mt/an d'émissions; toutes ces perspectives reposant sur un grand nombre d'hypothèses, de facteurs de risque, de limitations et de qualifications, y compris ceux énoncés dans les paragraphes précédents. Les résultats d'exploitation réels du FCC et d'Entropy, de même que les résultats financiers qui en découlent varieront des montants indiqués dans le présent communiqué de presse; de telles variations peuvent être importantes. Ces renseignements ont été fournis à titre indicatif seulement et, lorsqu'ils concernent des périodes futures, sont basés sur des budgets et des prévisions faisant l'objet de spéculations et d'une gamme d'imprévus. Ils peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Par conséquent, ces estimations ne peuvent pas être considérées comme une indication du rendement futur. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, ni le FCC ni Entropy n'assume une obligation de mettre à jour de telles perspectives financières. Les perspectives financières contenues dans le présent communiqué de presse ont été formulées en date des présentes et ont été fournies dans le but d'offrir de plus amples renseignements au sujet des futures activités commerciales potentielles du FCC et d'Entropy. Les lecteurs sont prévenus que les perspectives financières contenues dans le présent communiqué de presse sont non concluantes et pourraient changer.

Politique sur les conflits d'intérêts d'Investissements PSP

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a établi une politique visant à gérer le risque de conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus dans le cadre des services rendus par Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. au Fonds de croissance du

Canada inc. (le « FCC »), exigeant de PSP et du FCC qu'ils divulguent les investissements faisant l'objet d'un recoupement.

Le FCC a conclu des contrats exécutoires en vertu desquels le FCC participera dans Entropy Inc. (« Entropy ») dans les modalités suivantes :

1. Une facilité de débetures convertibles à prélèvement reporté s'élevant jusqu'à 200 millions de dollars canadiens, qui pourrait être converties en actions ordinaires d'Entropy, et;
2. Un cadre de contrats concernant l'achat de crédits carbone pour le développement de projets de capture et de stockage de carbone (« CSC ») au Canada (collectivement, la « Transaction »).

Entropy a été fondée et est détenue majoritairement par Advantage Energy Ltd (TSE:AAV) (« Advantage »), une société ouverte non diversifiée de production de gaz naturel et de liquides, dont le siège social est situé à Calgary, en Alberta. En mars 2022, près d'un an avant qu'Investissements PSP soit nommée gestionnaire du FCC inc., Entropy a [annoncé](#) (communiqué de presse en anglais) une entente de financement de 300 millions de dollars canadiens avec Brookfield Global Transition Fund I (« BGTF ») pour financer des projets d'investissement.

Au moment de l'approbation de la Transaction, Investissements PSP détenait : i) une participation passive à titre de commanditaire de BGTF ne représentant pas plus de 4 % des engagements totaux envers le fonds, sans pouvoir discrétionnaire sur l'investissement ni capacité décisionnelle, représentant une participation indirecte dans Entropy d'au maximum 1%; et, ii) une participation dans l'action ordinaire cotée en bourse d'Advantage au moyen d'activités de réplcation de l'indice ne dépassant pas 360,000 actions, ainsi que des positions dans Advantage au moyen de fonds en gestion externe sur lesquels PSP n'a aucun pouvoir discrétionnaire et ne dépassant pas 68,000 actions.

Dans le cadre de la Transaction, suivant le déploiement complet des facilités de débetures convertibles de BGTF et du FCC, sur une base convertie, Investissements PSP ne détiendra indirectement pas plus de 1,5 % d'Entropy, à l'exclusion de toute détention indirecte par le biais d'Advantage.

Ce qui précède est divulgué conformément à la *Politique en matière de conflits d'intérêts* d'Investissements PSP.